



Ensemble vers la bientraitance

RAPPORT DE GESTION
DE HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
DANS LE CADRE DU FONDS HÉLÈNE RUMAK
2021-2022

présenté à

L'honorable Pierre-C. Gagnon, j.c.s.
Coordonnateur
Chambre des actions collectives

Cour supérieure du Québec
1, rue Notre-Dame Est, Bureau
12.28
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Action collective
Handicap-Vie-Dignité et al. contre la Résidence St-Charles Borromée et al.
C.S. : 500-06-000058-988

Le 30 juin 2022

AVANT-PROPOS

La présente fait suite au jugement du 25 janvier 2022 de l'honorable Pierre-C. Gagnon, j. c. s. dans le dossier de l'action collective de Handicap-Vie-Dignité et al. contre la Résidence St-Charles-Borromée (CHSLD Paul-Émile Léger) et al. (500-06-000058-988)

Le rapport annuel de gestion, pour la période 2021-2022, concernant l'utilisation des sommes allouées au Fonds Hélène Rumak en vertu de l'entente de règlement du 15 avril 2013, tient compte des informations recueillies à ce jour. En date du 30 juin 2022, le solde du fonds était de 69 086 \$.

Concernant l'utilisation des sommes d'argent du Fonds Gisèle Allard, les procureurs de HVD ont déjà fait parvenir, le 27 août 2019, le rapport de gestion de la Fondation du CSSS Jeanne-Mance concernant l'utilisation des sommes d'argent du Fonds Gisèle Allard. À la période financière 7 2020, soit en octobre 2019, le solde du fonds se trouvait à 0 \$.

Rapport colligé par Daphne Nahmiash
Présidente de Handicap-Vie-Dignité
Détenrice d'un doctorat en service social
et Nicole Jaouich
Secrétaire de Handicap-Vie-Dignité
Détenrice d'une maîtrise en littérature
Montréal, le 30 septembre 2021

c. c.

Membres du conseil d'administration, Handicap-Vie-Dignité, demandeurs
Me Jean-Pierre Ménard et Me Patrick Martin-Ménard, MÉNARD-MARTIN AVOCATS, avocats pour
demanderesse
Me Katherine Delage, ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO, avocats pour la défenderesse
Me Frikia Belogbi, Fonds d'aide aux actions collectives

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	2
Table de matières.....	3
1. Identification	4
2. Mot de la présidente.....	5
3. Bilan financier	7
4. Description des projets	18
5. Plan d'action 2022-2023	19
6. Conclusion	19
7. Annexes	20

1. IDENTIFICATION

HVD est un organisme sans but lucratif fondé en mai 1991.

Les registres officiels suivants sont disponibles à titre d'information complémentaires :

- ☐ Registraire des entreprises du Québec : www.registreentreprises.gouv.qc.ca
Numéro d'entreprise (NEQ): [1144261220](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca)
- ☐ Agence de revenu du Canada o www.arc.gc.ca/bienfaisance
numéro d'enregistrement (NE) à titre d'organisme de bienfaisance : [89022 6376 RR0001](http://www.arc.gc.ca/bienfaisance)
- ☐ La déclaration pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2021 sera produite d'ici le 15 novembre 2021.

Coordonnées

Adresse postale

1173, rue St-Marc

Montréal

QC, H3H- 2E4

Adresse courriel

info@handicapviedignite.ca

Composition du CA

À ce jour, le CA est composé des administrateurs-trices suivants qui ont accepté de s'impliquer **bénévolement** pour continuer l'œuvre de mesdames Rumak et Ravenda auprès des personnes parmi les plus vulnérables de notre communauté. Il s'agit de :

- ☐ Johanne Ravenda, présidente honoraire, M.A. en travail social;
- ☐ Daphne Nahmiash, présidente, gérontologue, spécialiste consultante en maltraitance et négligence des aîné(e)s, Ph.D en travail social;
- ☐ Linda Furlini, vice-présidente, Ph.D Études intégrées en éducation (besoins éducatifs des proches aidants), Spécialiste en éthique de la recherche ;
- ☐ Dolores DiRe, trésorière, comptable à la retraite;
- ☐ Nicole Jaouich, secrétaire, M.A. en études littéraires, directrice d'école à la retraite et proche aidante;
- ☐ Martine Bellemare, administratrice, directrice de comptes majeurs,
- ☐ Monique Doss, administratrice, M.A. en andragogie, proche aidante jusqu'en mai 2020,
- ☐ Luisa Mattheus, administratrice. M.A. ès Arts en bioéthique,
- ☐ Daniel Pilote, administrateur, résident de CHSLD, animateur du blogue Justice de santé;

Depuis l'an dernier, HVD est heureux de compter parmi ses administrateurs Mme Luisa Mattheus qui avait travaillé, au préalable, comme bénévole recherchiste pour HVD.

2. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, en raison de la pandémie qui est encore présente, Handicap-Vie-Dignité a dû faire preuve de créativité en continuant à mettre à profit les moyens technologiques et les modes virtuels pour bien mener à terme sa mission. Travailler à l'amélioration des conditions de vie des résidents de CHSLD et de leurs proches aidants, voilà le défi que s'étaient lancé Johanne Ravenda et Hélène Rumak, il y a déjà trente ans et qui a donné lieu à la fondation de HVD et au recours collectif qui a suivi contre le CHSLD Saint-Charles-Borromée. Avec la pandémie, nous avons constaté qu'il reste du chemin à faire et que la mission de HVD est tout aussi importante et plus que jamais, d'actualité.

Dans son jugement du 25 janvier 2022, l'honorable juge Gagnon a demandé à HVD de fournir dans le présent rapport un budget détaillé indiquant comment le Fonds Hélène Rumak serait entièrement dépensé d'ici le 31 décembre 2023. HVD a donc redoublé d'efforts pour faire avancer deux projets d'envergure qui répondent aux critères des mesures réparatrices et à la mission de HVD.

Le premier projet amorcé en 2020, qui consistait à élaborer un contenu de formation à partir du vécu et des expériences des résidents et de leurs proches pendant la pandémie (rappelons-nous que lors de la première vague, 80 % des décès sont survenus dans les CHSLD) a été bonifié. Ce projet de recherche multicentrique à portée scientifique mènera, d'une part, à la réalisation d'une formation susceptible de rejoindre, partout au Québec, les résidents de CHSLD ainsi que les personnes y œuvrant. Et d'autre part, à des publications dans des revues à caractère universitaire et à des recommandations au MSSS.

Le second projet, en collaboration avec le théâtre Parminou, consiste en une production théâtrale qui illustrera les bonnes pratiques auprès des personnes vivant en CHSLD. Il y aura deux représentations théâtrales dans les CHSLD (une en français et l'autre en anglais) et un contenu numérique en français et en anglais qui permettra la diffusion de la pièce dans tous les CHSLD du Québec. Ce projet contribuera à informer les résidents et leurs proches des bonnes pratiques et à susciter la réflexion sur les changements nécessaires.

HVD a poursuivi son partenariat avec divers organismes pour sensibiliser les résidents et leurs proches aidants sur les enjeux des soins de longue durée. HVD remercie tous les bénévoles qui ont participé à ce processus.

Daphne Nahmiash, Ph.D.

WORD OF THE PRESIDENT

This year Handicap Life Dignity was once again limited on account of the ongoing pandemic Covid 19 to find creative and virtual ways of fulfilling our Mission to improve the conditions of life in Long term Care homes for residents and their caregivers. Johanne Ravenda and Helen Rumak started the work of Handicap Life Dignity thirty years ago through the class action suit against Saint Charles Boromee CHSLD and the pandemic has demonstrated that there is still a long way to go to improve the quality of the residents lives and inform them of their rights. We were also asked by the court to end the funds to fulfill this mission granted to the Helen Rumak Fund for formation, and information and rights awareness by December 31, 2023. We therefore had a very busy year organizing and planning ways in which we could achieve the most this year to accomplish two new projects which would succeed in training and improving the quality of lives of residents with the limited budgets which remain now and in the future.

The first project aims to have everyone hear the voices of the actual residents in long term care homes share their experiences of their lives during the pandemic (where 80% of the deaths during the first wave of the pandemic happened)and especially what they propose could be the solutions to preventing such problems in future years. The end product will be the production of a training course to reach as many people as possible to implement the recommendations of the participants.

The second large project is with Théâtre Parminou to visualize what are good practices for people living their lives in such long term care homes and as well as providing two bilingual theatrical performances in long term care residences and to produce two videos in French and English to show in the future years to as many residents as possible and caregivers what are the good practices and changes needed in long term care homes.

We also worked with our partner organizations to help increase the number of residents and caregivers sensitized to long term care issues and we thank everyone who has participated in this process as volunteers

Daphne Nahmiash, Ph.D.

3. BILAN FINANCIER

**HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
POUR LE RESPECT DU DROIT À LA VIE ET À LA DIGNITÉ
DES PERSONNES LOURDEMENT HANDICAPÉES**

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT
LE 30 JUIN 2022**

**PRODUIT PAR DOLORES DIRE
TRÉSORIÈRE DE HVD
CONTRÔLEUR COMPTABLE À LA RETRAITE**

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ - FONDS HÉLÈNE RUMAK

EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2022	
SOMME DISPONIBLE AU 30 JUIN 2021	75 016 \$
CENTRE DE DOCUMENTATION - SITE WEB HVD • Volet formation : mise en ligne de ressources éducatives ○ Ajout de capsules éducatives ○ Ateliers sur l'âgisme et ses répercussions dans le traitement des personnes âgées vivant en CHSLD (en collaboration avec l'observatoire Vieillesse et Société) ○ Webinaires sur les droits des personnes en situation de vulnérabilité et sur la prévention de la maltraitance (en collaboration avec Aînés Action Québec) ○ Blogue interactif <i>Justice de santé</i> animé par Daniel Pilote - résident de CHSLD et membre du CA de HVD • Volet information : informations en lien avec la défense des droits des usagers et la bientraitance des personnes vivant en CHSLD particulièrement dans le contexte de la pandémie et de la post pandémie ○ Mise en ligne de documents pertinents pour informer et sensibiliser le public (https://handicapviedignite.ca/fr-ca/covid-19#Documents)	
RÉPARTITION DES DÉPENSES • Vidéos et Webb diffusion 2 423 \$ • Hébergement du site Webb 284 \$ • Ressources – ouvrage textuel 69 \$	2 776 \$
ÉVÉNEMENTS ET PROJETS • CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU PROJET AGORA. MESURE DE SES EFFETS POSITIFS SUR LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS Cérémonie hybride (en virtuel et en présentiel) au CHSLD Paul-Émile-Léger en présence des résidents du CHSLD Paul-Émile-Léger, du Comité de résidents, de M. Roy, coordonnateur du CHSLD et des membres de HVD. Évaluation et mesure des effets positifs du projet Agora sur la qualité de vie des résidents. Discussion sur la pertinence et les possibilités d'étendre ce modèle à d'autres CHSLD. • PRODUCTION D'UNE FORMATION BASÉE SUR UNE ÉTUDE (en cours de réalisation) <i>Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être</i> Cueillette et analyse de témoignages de résidents, de leurs représentants et de leurs familles. Cueillette et analyse des solutions qu'ils envisagent pour une meilleure qualité de vie et une amélioration de leurs conditions de vie. Linda Furlini, vice-présidente de HVD, est la chercheuse principale de ce projet multicentrique (CIUSSS Centre-Sud-de-l'île de Montréal, CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île de Montréal, CISSS de la Montérégie-Centre). Elle a reçu l'approbation éthique du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île de Montréal (voir annexe 2), ainsi que l'approbation scientifique du CRIUGM (Centre de recherche de l'institut universitaire gériatrique de Montréal) (voir annexe 3). Les résultats de cette recherche seront présentés au MSSS et feront l'objet de publications dans des revues d'universitaires en plus d'être largement diffusés auprès du grand public et des acteurs concernés. Ils serviront également à la conception et à la production d'une formation créative portant sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des résidents de CHSLD. • THÉÂTRE PARMINOU (en cours de réalisation) Conception, création et production d'une intervention théâtrale en français et en anglais sur la bienveillance en CHSLD. Accès à un format numérique de la production pour diffusion ultérieure. (voir annexe 4)	
RÉPARTITION DES DÉPENSES • Vidéos et Webb diffusion 1 092 \$ • Plateforme Zoom 151 \$ • Traduction 1 501 \$ • Fournitures 149 \$ • Télécommunications 261 \$	3 154 \$
TOTAL	5 930 \$
SOMME DISPONIBLE AU 30 JUIN 2022	69 086 \$

BUDGET DÉTAILLÉ DE L'UTILISATION DU FONDS HÉLÈNE RUMAK DU 1 ^{ER} JUILLET 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023													
Somme disponible au 30 juin 2022	69 086 \$												
SOMMES ENGAGÉES													
- PRODUCTION D'UNE FORMATION BASÉE SUR UNE ÉTUDE <i>Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être</i> Cueillette et analyse de témoignages de résidents, de leurs représentants et de leurs familles. Cueillette et analyse des solutions qu'ils envisagent pour une meilleure qualité de vie et une amélioration de leurs conditions de vie. Conception, production et diffusion d'une formation créative portant sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents et de leur bien-être. Échéancier ✓ 6 mars au 13 mai 2022 : Approbation du Comité d'éthique de la recherche (Réalisé) ✓ 18 août au 18 octobre 2022 : Recrutement des participants ✓ 1^{er} octobre au 15 décembre 2022: Groupes de discussion ✓ 15 décembre 2022 au 11 février 2023 : Entrevues ✓ 28 février au 31 mai 2023 : Analyse des données ✓ 30 juin 2023 : Présentation des résultats au CA de HVD ✓ 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 : Élaboration et production d'une formation RÉPARTITION DES DÉPENSES <table> <tr> <td>• Assistante de recherche</td><td>21 840 \$</td></tr> <tr> <td>• Compensation aux participants</td><td>1 280 \$</td></tr> <tr> <td>• Logiciel</td><td>2 530 \$</td></tr> <tr> <td>• Traduction</td><td>400 \$</td></tr> <tr> <td>• Transcription des entrevues</td><td>2 000 \$</td></tr> <tr> <td>• Télécommunications</td><td>998 \$</td></tr> </table>	• Assistante de recherche	21 840 \$	• Compensation aux participants	1 280 \$	• Logiciel	2 530 \$	• Traduction	400 \$	• Transcription des entrevues	2 000 \$	• Télécommunications	998 \$	29 048 \$
• Assistante de recherche	21 840 \$												
• Compensation aux participants	1 280 \$												
• Logiciel	2 530 \$												
• Traduction	400 \$												
• Transcription des entrevues	2 000 \$												
• Télécommunications	998 \$												
- THÉÂTRE PARMINOU Conception, création et production d'une intervention théâtrale en français et en anglais sur la bienveillance en CHSLD. Accès à un format numérique de la production pour diffusion ultérieure. (Voir annexe 1) Échéancier ✓ Mi-mai : rencontre Zoom pour la validation des contenus. (Réalisé) ✓ Fin mai, début juin : rencontre de documentation, à Montréal. ✓ Été : écriture du texte. ✓ Septembre : validation du texte, modifications, etc. ✓ Octobre : production; costumes, décor, sonorisation, mise en place ✓ Novembre : répétitions, générale et captation vidéo ✓ Décembre 2022 : Montage vidéo terminé et pièce prête à être diffusée RÉPARTITION DES DÉPENSES <table> <tr> <td>• Conception de la pièce de théâtre</td><td>7 890 \$</td></tr> <tr> <td>• Production</td><td>12 040 \$</td></tr> <tr> <td>• Deux représentations (1 en français, 1 en anglais)</td><td>18 760 \$</td></tr> <tr> <td>• Production vidéo</td><td>3 400 \$</td></tr> </table>	• Conception de la pièce de théâtre	7 890 \$	• Production	12 040 \$	• Deux représentations (1 en français, 1 en anglais)	18 760 \$	• Production vidéo	3 400 \$	42 090 \$				
• Conception de la pièce de théâtre	7 890 \$												
• Production	12 040 \$												
• Deux représentations (1 en français, 1 en anglais)	18 760 \$												
• Production vidéo	3 400 \$												
TOTAL	71 138 \$												
SOLDE DU FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2023	- 2 052 \$												

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ

Bilan

En date du 2022-06-30

Comptabilité d'exercice

	2022-06-30	2021-06-30
Actifs		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Caisse Desjardins Compte-Avantage entreprise	20 237,48	20 196,88
Caisse Desjardins Compte Courant 86853	9 729,83	14 798,62
Encaisse – Financière Banque Nationale	6 182,34	46 241,69
Total — Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 149,65	81 237,19
Taxes de ventes à recevoir	214,26	476,79
Placements garantis court terme	10 079,42	-
Total — À COURT TERME	46 443,33	81 713,98
À LONG TERME		
Placements garantis	30 349,47	-
Immobilisation		
Mobilier de bureau	649,61	649,61
Amortissement cumulé mobilier de bureau	-649,61	-245,42
Équipement informatique	2 335,85	2 335,85
Amortissement cumulé équipement informatique	-2 335,85	-2 335,85
Total — Immobilisation	-	404,19
Total — À LONG TERME	30 349,47	404,19
Total des actifs	76 792,80	82 118,17
Passifs		
À COURT TERME		
Comptes à payer	1 277,83	612,80
Projet CPM - Comment militer au sein d'un comité en CHSLD à payer	3 500,00	3 500,00
Projet Étude CHSLD à	29 047,45	-
Projet Théâtre Parminou à payer	42 090,00	-
Total — PASSIF À COURT TERME	75 915,28	4 112,80
Actif net		
Affecté	72 014,97	78 005,37
Réserve - ÉTUDE DES EXPÉRIENCES VÉCUES PAR LE RÉSIDENTS EN CHSLD	-29 047,45	-
Réserve THÉÂTRE PARMINOU	-42 090,00	-
Total — ACTIF NET	877,52	78 005,37
Total des passifs et de l'actif net	76 792,80	82 118,17

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
État des résultats
Pour la période du 01-07-2021 au 30-06-2022
Comptabilité d'exercice

	2022-06-30	2021-06-30
Produits		
Dons	127,34	291,68
Intérêts – FBN	484,84	116,44
Intérêts - CD	40,60	12,44
Total - PRODUITS	652,48	420,56
Moins CHARGES		
Projet : Conception et réalisation - Cérémonie commémorative	-	2 163, 65
Formation, colloques, conférence et ateliers	2 926,81	6 010,62
Projet Agora	1 241,18	-
Projet Étude CHSLD	1 762,55	-
Honoraires professionnels	-	1 074, 87
Taxes et permis	36,00	-
Amortissement	404,19	173,07
Frais de gestion CD	157,15	37,91
Frais de gestion FBN	115,00	-
Total - CHARGES	6 642,88	9 460,12
Profit net (pertes nettes)	(5 990,40)	(9 039, 56)

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
Évolution de l'actif net

Pour la période du 2021-07-01 au 2022-06-30

Comptabilité d'exercice

	2022-06-30	2021-06-30
Affecté		
Balance au début	78 005,37	87 044,93
Résultat de l'exercice	-5 990,4	-9 039,56
Balance en fin de période	72 014,97	78 005,37



CAISSE DESJARDINS
DE GRANBY--HAUTE-YAMASKA
DESJ. ENT.-HAUT-RICHÉLIEU-YAM.
450, RUE PRINCIPALE
BUREAU 200
GRANBY, QC
J2G 2K1 (450) 770-7033

Pour la période	
du 1er juin au 30 juin 2022	
Folio	86853
Page 1 de 1	

RELEVÉ DE COMPTE

SJ 815-90052-9

HANDICAP-VIE-DIGNITE- RESPECT
DROIT PERSONNES HANDICAPEES
1173 RUE SAINT-MARC
MONTREAL QC H3H 2E4

EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
29 JUN	RA	Solde reporté				10 000.16
		Païement / VISA DESJARDINS 06/22		267.38		9 732.78
30 JUN	FIX	Frais fixes d'utilisation		2.95		9 729.83

COMPTE D'EPARGNE ET DE PLACEMENT

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
ES 1 EPARGNE STABLE A INTERET QUOTIDIEN						
		Solde reporté				0.00
ET 1 Compte Avantage entreprise						
		Solde reporté				20 227.92
30 JUN	IET	Intérêt sur ET			9.56	20 237.48
CS PART DE QUALIFICATION (B)						
		Solde reporté				5.00

SOMMAIRE DES FRAIS D'UTILISATION

Compte	Période		Frais avant bonification	Bonification ¹	Frais au compte (ADM)	Frais fixes ² (FIX)
	du	au				
EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)	1 JUN	30 JUN	0.00 -	0.00 =	0.00	2.95
ES1 EPARGNE STABLE A INTERET QUOTIDIEN / Aucuns frais						
2-EOP au 30 JUN: Forfait						= 2.95 \$

Aviser votre caisse de tout changement d'adresse.
Veuillez vérifier ce relevé et informer la caisse de toute erreur ou omission.



HANDICAP-VIE-DIGNITE-POUR LE
RESPECT DU DROIT A LA VIE ET A
LA DIGNITE DES PERSONNES
LOURDEMENT HANDICAPEES
1173 RUE SAINT-MARC
MONTREAL QC H3H 2E4

Sommaire du portefeuille

	Période précédente : 31 mars 2022		Période en cours : 30 juin 2022		
Type de compte	Total encaisse et placements (\$)	Encaisse (\$)	Placements (\$)	Total encaisse et placements (\$)	%
CAD Comptant	46 427,42	(108,78)	46 720,01	46 611,23	100,0
Total	46 427,42	(108,78)	46 720,01	46 611,23	100,0

Répartition de l'actif du portefeuille

	Valeur marchande (\$)	%
■ Encaisse et quasi-espèces	16 370,54	35,0
■ Titres et fonds à revenu fixe	30 349,47	65,0
Sous-total	46 720,01	100,0
Solde débiteur et placements dûs	(108,78)	N/D
Total	46 611,23	



Inclus dans ce relevé

01-02 Sommaire et renseignements additionnels

Aperçu de votre portefeuille et explications générales.

03 CAD Comptant

Information sur ce relevé

Identification client # 1B736Q

Service de documents en ligne

Relevés de portefeuille Version électronique

Avis d'exécution Version électronique

Relevés fiscaux Version électronique

Duplicata(s)

Tel que requis par vous, aucun duplicata n'est transmis à un tiers.

Votre équipe de conseillers

Groupe Financier Chriqui Rizkalla

Lionel Chriqui, Pl. Fin., CIM

Gestionnaire de portefeuille

514-879-2298

lionel.chriqui@bnc.ca

Michel Rizkalla, Pl. Fin., CIM

Gestionnaire de portefeuille

514-871-5080

michel.rizkalla@bnc.ca

Ryan Mago, CFA

Conseiller en gestion de patrimoine

514-412-2375

ryan.mago@bnc.ca

Anne Marie Bavoux

Associée principale en gestion de patrimoine

514-871-5068

anne-marie.bavoux@bnc.ca

Maude Bellemare

Adjointe

514-871-5055

maude.bellemare@bnc.ca

Julie Hardy

Associée en gestion de patrimoine

514-871-4331

julieb.hardy@bnc.ca

Moïra Sinéade Pierre-Louis

Adjointe

514-871-5066

moirasineade.pierrelouis@bnc.ca

*Taux de change

Les montants du Sommaire du portefeuille et de la Répartition de l'actif du portefeuille sont établis en dollars canadiens, selon le taux de change à la fin du mois.

1,00 USD = 1,287333 CAD

1,00 CAD = 0,776800 USD

Renseignements additionnels

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine est une marque de commerce utilisée par Financière Banque Nationale Inc. (FBN Inc.)

Pour tout autre renseignement, veuillez-vous adresser à votre conseiller en placement ou contacter notre Service à la clientèle au 1 800 361-8838. Si vous désirez avoir une meilleure compréhension de votre relevé de portefeuille d'investissement, nous vous invitons à visiter notre site internet à www.fbnqp.ca. Veuillez lire attentivement votre relevé. Toute erreur doit être signalée par écrit à notre service de la conformité dans un délai de 30 jours.

Nous sommes dans l'obligation de déclarer à l'Agence du revenu du Canada la disposition de vos titres, et ce, même si aucun document fiscal n'est produit relativement à ces transactions. Veuillez conserver vos relevés à titre de référence aux fins d'impôt.

Les comptes des clients sont protégés par le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) sous certaines limites. Un dépliant d'information décrivant la nature et les limites de la garantie est disponible sur demande. Vous pouvez également consulter le site internet du FCPE au www.fcpe.ca. Les fonds distincts ne sont pas couverts par le FCPE. Il s'agit de contrats individuels d'assurance-vie, établis directement entre vous et la compagnie d'assurance-vie émettrice, offerts par l'entremise de Services financiers FBN, par des agents d'assurance détenteurs d'un permis. De plus, si vous participez au programme de prêt de titres des clients au détail (programme de PTD) de la Société de fiducie Natcan, les titres entièrement payés et prêtés à FBN Inc. dans le cadre du programme PTD ne sont pas admissibles à la couverture du FCPE. Cependant, les titres entièrement payés qui ne sont pas prêtés dans le cadre du programme PTD et détenus chez FBN Inc. en date de l'insolvabilité déclarée sont admissibles à la couverture du FCPE.

Un exemplaire de l'état de notre situation financière à la clôture de notre dernier exercice financier ainsi qu'une liste de nos administrateurs et dirigeants sont disponibles sur demande écrite.

Les soldes créditeurs libres, dans les comptes non-enregistrés, représentent des fonds payables sur demande qui, bien que correctement comptabilisés dans nos livres, ne sont pas gardés séparément et peuvent être utilisés dans la conduite de nos activités. Les soldes d'encaisse des régimes enregistrés sont détenus par le fiduciaire du régime, la Société de fiducie Natcan, qui est une filiale de la Banque Nationale du Canada.

Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale Inc., une société reliée à FBN Inc., contrôle ou détient un intérêt dans le Groupe TMX Limitée représentant plus de 5 % des titres de participation émis et en circulation, et a un administrateur délégué siégeant au conseil d'administration. FBN Inc. est une filiale de la Banque Nationale du Canada, laquelle est un créancier du Groupe TMX Limitée. En conséquence, FBN Inc. peut être considérée comme ayant un intérêt économique dans le Groupe TMX Limitée.

La grille des taux d'intérêt applicables aux soldes débiteurs et créditeurs est disponible sur demande ou peut être consultée sur notre site internet. L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'acquisition de titres comporte un risque plus élevé que l'acquisition faite au moyen de vos propres fonds. En empruntant des fonds pour acquérir des titres, votre obligation de rembourser l'emprunt selon les modalités de celui-ci, intérêts compris, demeure la même, et ce même si la valeur des titres acquis diminue.



Le babillard

AJUSTEMENT DU COÛT UNITAIRE MOYEN - Au cours du mois d'avril, nous avons procédé à l'ajustement du coût unitaire moyen des titres ayant déclaré un revenu de capital ou un revenu fantôme pour l'année fiscale 2021. Ces ajustements, visibles sur votre relevé de portefeuille d'investissement, sont effectués annuellement à la réception de la répartition fiscale des distributions versée l'année précédente.

Les titres dont le symbole débute par « NBC » sont des produits de la Banque Nationale du Canada ou de l'une de ses filiales.

La colonne « Statut » vous renseigne sur la façon dont les titres de votre compte sont détenus. « SEP » (en garde séparée) indique des titres entièrement payés par vous qui sont en garde séparée pour vous. « VEG » (valeurs en garde) indique des titres entièrement payés qui sont en garde séparée et immatriculés à votre nom. « DUS » indique des titres que vous avez vendus, mais qui ne nous ont pas encore été livrés, ou des titres que vous avez vendus à découvert. « NSEP » (en garde non séparée) indique des titres qui sont gardés en nantissement pour garantir votre prêt sur marge et qui, par conséquent, ne sont pas en garde séparée.

La colonne « Coût comptable » désigne (i) dans le cas d'une position en compte sur titre, le montant total payé pour l'achat du titre, y compris les frais liés aux opérations relatifs à son achat, ajusté pour tenir compte des distributions réinvesties, des remboursements de capital et des événements de marché; ou (ii) dans le cas d'une position à découvert sur titre, le montant total reçu pour la vente du titre, déduction faite des frais liés aux opérations relatifs à sa vente, ajusté pour tenir compte des distributions à l'exception des dividendes, des remboursements de capital et des événements de marché.

Nous ne garantissons pas l'exactitude des coûts comptables et des valeurs marchandes étant donné qu'elles peuvent provenir d'une source externe. Vous acceptez la responsabilité quant à l'exactitude de cette information et aux incidences fiscales découlant de son utilisation. Le prix du marché est déterminé en accord avec notre politique d'évaluation. Toutes les dates des opérations sont les dates de règlement. Si aucun coût comptable ou valeur marchande n'est disponible, N/D est indiqué sur votre relevé.

Indicateurs

Les indicateurs suivants peuvent se retrouver dans la section *Détails de l'actif*.

- (1) **Prix non disponible** : Cela signifie que le prix du marché d'un titre n'était pas disponible au moment de produire le relevé de portefeuille. Dans le futur, si le prix du marché devient disponible, il sera utilisé, remplaçant ainsi l'indicateur.
- (2) **Coût comptable selon le prix du marché** : Cela signifie que le coût unitaire moyen du titre était incomplet ou non disponible et que nous avons dû utiliser le prix du marché pour évaluer une partie ou la totalité du coût comptable.
- (3) **Frais d'acquisition reportés** : Cet indicateur vous signale qu'un titre peut faire l'objet de frais d'acquisition reportés. En fonction du nombre d'années de détention du titre, il pourrait y avoir un montant facturé par l'émetteur lors de sa disposition.
- (4) **Intérêt couru** : Cela signifie, lorsque c'est possible, que le prix du marché des titres à revenu fixe comprend l'intérêt couru.
- (5) **Valeur estimée** : Cela signifie, pour les titres qui ne sont pas inscrits à une bourse ou qui se négocient rarement, que la valeur indiquée est une estimation qui ne reflète peut-être pas leur prix du marché.

Abréviations

Les abréviations suivantes peuvent apparaître sur votre relevé pour identifier certains titres.

AS	Action subalterne
L	Action à droit de vote subalterne
N	Action sans droit de vote
R	Action à droit de vote restreint
RTS	Droit de souscription
WTS	Bon de souscription

CAD Compte courant | 1B736Q-A

Sommaire de la variation de l'encaisse

Solde d'encaisse initial en date du 1 avril 2022 (108,78) \$				
Activités durant cette période				Cumul annuel
	Retraits (\$)	Ajouts (\$)	Montant net (\$)	(\$)
Placements achetés, vendus ou échus	0,00	0,00	0,00	0,00
Retraits ou dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais administratifs	0,00	0,00	0,00	(115,00)
Autre(s)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	(115,00)
Solde d'encaisse final au 30 juin 2022				(108,78)

Détails de l'actif

	Symbole	Statut	Quantité	Coût unitaire moyen (\$)	Coût comptable (\$)	Prix du marché (\$)	Valeur marchande (\$)	% du portefeuille
Encaisse et quasi-espèces								
MONTANT DÙ					(108,78)		(108,78)	N/D
HYP MCAN CORP ANN CPG 1.3% 21NOV22		SEP	10 000	100,000	10 000,00	100,000	10 079,42 ⁽⁹⁾	21,6
COMPTE SURINTERET ALTAMIRA BNI (BNC)	NBC100	SEP	6 291,120	1,000	6 291,12	1,000	6 291,12	13,4
Total Encaisse et quasi-espèces					16 182,34		16 261,76	35,0
Titres et fonds à revenu fixe								
BANQUE EQUITABLE NCI ANN CPG 1.81% 20NOV23		SEP	19 900	100,000	19 900,00	100,000	20 120,06 ⁽⁹⁾	43,1
BANQUE EQUITABLE NCI ANN CPG 1.81% 20NOV23		NSEP	100	100,000	100,00	100,000	101,11 ⁽⁹⁾	0,2
PRESIDENT'S CHOICE BANK ANN CPG 2.1% 19NOV24		SEP	10 000	100,000	10 000,00	100,000	10 128,30 ⁽⁹⁾	21,7
Total Titres et fonds à revenu fixe					30 000,00		30 349,47	65,0
Valeur totale du compte - CAD Comptant					46 182,34		46 611,23	100,0

Détails des activités

Date de règlement	Activité	Description	Quantité	Prix (\$)	Montant net (\$)	Solde (\$)
		Encaisse initiale				(108,78)
31/03/22	Div Reinv	COMPTE SURINTERET ALTAMIRA BNI (BNC)	2,070		0,00	(108,78)
		VALEUR = 2.07				
29/04/22	Div Reinv	COMPTE SURINTERET ALTAMIRA BNI (BNC)	2,730		0,00	(108,78)

 Détails des activités (CAD Comptant I 1B736Q-A Suite)

Date de règlement	Activité	Description	Quantité	Prix (\$)	Montant net (\$)	Solde (\$)
01/06/22	Div Reinv	VALEUR = 2.73 COMPTE SURINTERET ALTAMIRA BNI (BNC) VALEUR = 4.00	4,000		0,00	(108,78)

4. PROJETS 2022-2023

❖ PRODUCTION D'UNE FORMATION BASÉE SUR UNE ÉTUDE *ÉTUDE DES EXPÉRIENCES VÉCUES PAR LES RÉSIDENTS DES CHSLD (CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE) ET PAR LEURS PROCHES AIDANTS PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID 19 AINSI QUE DE LEURS SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LEUR QUALITÉ DE VIE ET LEUR BIEN-ÊTRE .*

La pandémie n'a fait que mettre en évidence les lacunes déjà existantes dans les CHSLD. Le rapport de la Commissaire aux plaintes et à la santé intitulé *Le devoir de faire autrement* (janvier 2022) et le rapport d'enquête de la coroner Gehane Kamel (mai 2022) n'ont fait que renforcer les recommandations de HVD contenues dans le document *Ensemble... vers la bientraitance* (avril 2019) visant à améliorer la qualité de vie des résidents dans les CHSLD.

Le projet pilote d'élaboration d'un contenu de formation à partir des expériences vécues par les résidents et leurs proches durant la pandémie (voir rapport de gestion 2019-2020) a été depuis amélioré et bonifié.

Mme Linda Furlini, vice-présidente de HVD et initiatrice de ce projet et chercheure principale, a reçu l'approbation éthique du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île de Montréal (**voir annexe 2**), ainsi que l'approbation scientifique du CRIUGM (Centre de recherche de l'institut universitaire gériatrique de Montréal) (**voir annexe 3**). Ce projet de recherche multicentrique (CIUSSS Centre-Sud-de-l'île de Montréal, CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île de Montréal, CISSS de la Montérégie-Centre) procèdera à la cueillette et à l'analyse des témoignages de résidents et de proches aidants ainsi qu'à la cueillette et à l'analyse des solutions qu'ils envisagent. Les résultats de cette recherche de portée scientifique seront non seulement présentés au MSSS, mais feront aussi l'objet de publications dans des revues universitaires en plus d'être largement diffusés auprès du public et des acteurs concernés. Ils serviront également à la conception et à la production d'une formation créative portant sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des résidents de CHSLD.

À travers ce projet, HVD, fidèle à sa mission de formation, d'*advocacy* et de défense de droits, donne une fois de plus voix aux sans voix.

❖ THÉÂTRE PARMINOU

Fondé en 1973, le Théâtre Parminou se démarque par sa mission fondée sur la sensibilisation et l'éducation citoyenne. Par son travail, le théâtre Parminou contribue à l'émergence de possibles changements pour le meilleur de l'individu et la collectivité. <https://www.parminou.com/>

HVD a donc fait appel au Théâtre Parminou pour concevoir avec eux une production théâtrale (**voir annexe 4**) dont l'objectif serait une sensibilisation aux conditions de vie en CHSLD et aux besoins des usagers et des proches aidants. En faisant connaître les droits des résidents et des proches aidants, en démontrant certaines incohérences vécues sur le terrain, cette production se veut un tremplin pour stimuler la discussion avec les résidents et les proches aidants, encourager la réflexion, proposer des changements et surtout penser autrement. HVD souhaite par cette production illustrer les bonnes pratiques qui contribuent au bien-être et à l'épanouissement des résidents. Parmi les thèmes, on retrouvera 3 volets : le droit à l'autodétermination et le droit à la dignité, le droit au consentement éclairé impliquant une communication réussie sans infantilisation et avec le droit de

s'exprimer et enfin une illustration de situations où la bientraitance et la bienveillance priment. La production théâtrale sera d'une durée de 40 minutes, suivie d'une animation par HVD. Il y aura une version française et une version anglaise, ainsi qu'une vidéo dans chacune des langues. La pièce aura pour public, dans un premier lieu, les résidents des CHSLD, leurs proches aidants. Il sera ensuite possible de faire rayonner auprès, par exemple, de nos partenaires, des comités de résidents, des travailleurs de la santé, de la population, dans des colloques, des événements de Tables de concertation des aînés, etc.

5. PLAN D'ACTION POUR 2022-2023

1. Poursuivre le travail de défense (*advocacy*) des personnes vulnérables et lourdement handicapées et militer pour un système d'hébergement et de soins de longue durée humain, axé sur le bien-être des résidents et établi selon le modèle psychosocial plutôt que le modèle biomédical actuel
2. Mener à terme les deux projets élaborés ci-haut (Projet de recherche et Théâtre Parminou)
3. Avec le soutien de nos partenaires, offrir des formations pour les membres des comités des usagers et de résidents sur les droits des usagers et la gestion des plaintes

6. CONCLUSION

HVD est fier d'avoir poursuivi ses activités régulières et d'avoir mené avec succès son plan d'action de 2021-2022. HVD a travaillé d'arrache-pied sur deux projets d'envergure. Le projet d'une formation basé sur le témoignage de résidents et de leurs proches s'est poursuivi et a même pris de l'ampleur. En effet, la formation sera basée sur les résultats d'une recherche scientifique approuvée par des instances de renom. HVD a eu aussi de nombreuses rencontres avec l'équipe du Théâtre Parminou pour concevoir une production théâtrale portant sur la bienveillance. Des représentations en français et en anglais ainsi qu'un contenu numérique seront disponibles dès janvier 2023.

HVD peut encore affirmer que la presque totalité des activités de HVD **repose toujours sur l'action bénévole de partenaires impliqués**. À ce titre, les heures innombrables offertes par les administrateurs et autres bénévoles ne sont pas comptabilisées.

Ces informations achèvent le Rapport de gestion HVD 2021-2022 dans le cadre de sa gestion du Fonds Hélène Rumak. HVD invite le lecteur et la lectrice à consulter divers documents sur les projets ci-haut mentionnés démontrant l'ampleur du travail réalisé en 2021-2022, pour respecter et atteindre les objectifs prévus au Fonds Hélène Rumak.

7. ANNEXES

ANNEXE 1

JUGEMENT 25 JANVIER 2021 / ACTION COLLECTIVE – HANDICAP-VIE-DIGNITÉ ET MICHEL ALLARD C.
RÉSIDENTE ST-CHARLES-BORROMÉE (CHSLD PAUL-ÉMILE-LÉGER) ET AL. (C.S. :500-06-000058-988)

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000058-988

DATE : 25 janvier 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ

et

MICHEL ALLARD

Demandeurs

c.

**RÉSIDENTE ST-CHARLES-BORROMÉE,
CHSLD CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL**

Défenderesse

et

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

et

JOHANNE RAVENDA

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT CONCERNANT LES MESURES RÉPARATRICES

[1] Dans un jugement du 3 mai 2018¹, le présent juge gestionnaire a notamment conclu comme suit :

¹ 2018 QCCS 2159.

[90] ORDONNE à Handicap-Vie-Dignité de lui faire rapport annuellement, vers le 31 août débutant le 31 août 2019, de l'utilisation par Handicap-Vie-Dignité des 250 000 \$ mentionnés à l'Annexe C de l'Entente de règlement du 15 avril 2013.

[2] Depuis ce jugement, l'utilisation du montant en question a continué (lentement), de sorte qu'en date du 30 juin 2021, le solde disponible s'établit à 75 016 \$.

[3] Des échanges de correspondance ont débuté à l'automne 2021 quand Handicap-Vie-Dignité a déposé un volumineux « Rapport de gestion » où il était difficile de discerner l'utilisation des sommes ainsi versées au Fonds Hélène-Rumak.

[4] Depuis, Handicap-Vie-Dignité a ajouté un document de trois pages qui fournit clairement les informations requises. Il s'agit du modèle de rapport annuel à utiliser à l'avenir.

[5] Subsiste une controverse qui suscite l'intervention de la défenderesse « Résidence St-Charles-Borromée, CHSLD Centre-ville de Montréal »² et du Fonds d'aide aux actions collectives (« FAAC »). Ces deux entités se préoccupent de la très longue période de temps écoulée depuis :

- le 15 avril 2013, date de conclusion de l'Entente de règlement;
- le 28 mai 2013, date du jugement approuvant l'Entente de règlement et ordonnant son exécution;
- le 3 mai 2018, date du jugement mentionné en début de jugement.

[6] Or, soulève-t-on, il est anormal que les mesures réparatrices tardent encore à être pleinement exécutées.

[7] Après avoir recueilli le point de vue de ces mêmes parties, le Tribunal a indiqué dans le jugement précédent la marche à suivre à partir du 3 mai 2018.

[8] Durant l'audience du 20 janvier 2022, nul n'a remis en question l'analyse de la situation telle qu'énoncée au jugement, non plus que les directives d'alors du Tribunal.

[9] Ainsi, il est référé à ce jugement du 3 mai 2018 sans qu'il soit nécessaire d'en réitérer la teneur.

[10] Il s'agit plutôt de vérifier si, 45 mois plus tard, le Tribunal doit changer de cap, en raison des progrès très lents depuis.

[11] Comme il arrive souvent, il faut concilier des intérêts divergents :

² Dont le nom officiel est Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger, depuis quelques années.

- ceux de Handicap-Vie-Dignité, qui entend dépenser parcimonieusement des fonds autrement trop rares et destinés à former les intervenants du milieu à la protection des droits des usagers de tous les CHSLD publics;
- ceux de Résidence St-Charles-Borromée, qui, en 2014, a payé intégralement les 250 000 \$ en question et qui, huit ans plus tard, aspire à ce que ses avocat/e/s cessent de veiller sur l'évolution du dossier;
- ceux du FAAC, qui aurait droit à une portion importante du solde s'il se transformait en reliquat³ et qui se préoccupe que les mesures réparatrices soient vraiment dépensées à réparer le préjudice subi par les membres du groupe concerné;
- ceux des membres du groupe, soit ceux qui doivent en priorité bénéficier des mesures réparatrices.

[12] Nul ne met en doute qu'Handicap-Vie-Dignité et ses bénévoles assurent une présence philanthropique méritoire auprès des résidants de ce CHSLD.

[13] Cependant, le Tribunal réitère que, malgré une analyse contextuelle, notre régime juridique ne permet pas au moment d'exécuter des mesures réparatrices, d'élaborer une série de règles pour des actions collectives regroupant des citoyens particulièrement vulnérables et une autre série de règles pour des actions collectives entre parties à des transactions commerciales, entre autres.

[14] Dans un jugement du 26 août 2021⁴, la juge Masse, après avoir fait écho au présent dossier, retenait que :

- les bienfaits d'une mesure réparatrice n'ont pas à être limités strictement aux membres du groupe, mais doivent tout de même bénéficier à certains d'entre eux⁵;
- le tribunal doit superviser l'exécution de la mesure réparatrice et préserver sa marge de manoeuvre de décréter qu'il s'agit en réalité d'un reliquat si c'est ce que révèle la suite des choses.

[15] En l'espèce, le Tribunal constate que ce ne sont pas tous les actuels résidants du CHSLD qui sont membres du groupe, mais plutôt ceux qui y résidaient lors des

³ Une mesure réparatrice ne donne pas au FAAC le droit à un prélèvement, contrairement à un reliquat.

⁴ *Génier c. Zinc électrolytique du Canada ltée*, 2021 QCCS 3550.

⁵ À cet effet, P.-C. LAFOND, *Le recours collectif, le rôle du juge et sa conception de la justice*, Éditions Yvon Blais, 2006, p. 197; Y. LAUZON, *Le recours collectif*, Éditions Yvon Blais, 2001, p. 66; M. BOUCHARD, « *Exercice, jugement et exécution du recours collectif* », M. BOUCHARD, A. DUROCHER, P.-C. LAFOND et C. MARSEILLE, *Recours collectifs*, LexisNexis, 2012, p. 3/96 et 3/97, par. 149.

événements litigieux⁶. Le vieillissement et les décès clairsemment leurs rangs, raison de ne pas étirer l'exécution des mesures réparatrices sur encore plusieurs années.

[16] De nouveau, Handicap-Vie-Dignité est prévenu qu'il ne peut intégrer les sommes en question à son fonds de roulement, pour défrayer ses activités courantes.

[17] Même si le bâtiment du CHSLD pourrait subir des rénovations ou réaménagements bénéfiques à ses occupants, le Fonds Hélène-Rumak ne peut y contribuer (contrairement au Fonds Gisèle-Allard, qui a été entièrement dépensé).

[18] Le Tribunal reconnaît que l'actuelle pandémie de la COVID-19 complique l'organisation d'activités de formation et d'information, surtout si l'on veut rassembler physiquement l'auditoire dans le même local. La période que traverse encore notre collectivité a prolongé des délais autrement raisonnables.

[19] Pour concilier les intérêts légitimes des membres du groupe, d'Handicap-Vie-Dignité, du CHSLD et du FAAC, le Tribunal ajoute aux conclusions du jugement du 3 mai 2018, l'exigence suivante.

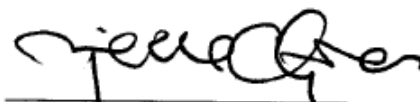
[20] Dans son prochain rapport annuel (vers le 31 août 2022), Handicap-Vie-Dignité devra soumettre un budget détaillé indiquant comment il entend avoir épuisé entièrement le Fonds Hélène-Rumak, au plus tard le 31 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[21] **CONFIRME** les conclusions du jugement du 3 mai 2018;

[22] **ORDONNE** à Handicap-Vie-Dignité de joindre à son rapport annuel au tribunal, transmis vers le 31 août 2022, un budget détaillé indiquant comment le solde du Fonds Hélène-Rumak sera entièrement dépensé au plus tard le 31 décembre 2023;

[23] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

ANNEXE 2



Le 13 mai 2022

Madame Linda Furlini, Ph. D.
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Hôpital général juif, A-903
3755, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1E2

Objet : Approbation éthique finale du Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie.

Titre : Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote.

Numéro du projet : CER VN 22-23-03 MP

Identifiant Nagano : [MP-53-2022-1571](#)

Madame,

Le Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie a évalué votre projet de recherche à sa réunion du 2 mai 2022. Lors de cette réunion, les documents suivants ont été examinés :

- Protocole de recherche intitulé : Exploring the experiences of CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) residents and their informal caregivers during the COVID 19 pandemic and their suggestions for improving quality of life and well-being: A pilot project, daté du 19 mars 2022.
- Formulaire d'information et de consentement, daté du 23 mars 2022.
- Questionnaires – guides, dates du 11 mars 2022.
- Lettre de recrutement, datée du 11 mars 2022.
- Annonce pour le recrutement, non datée.
- Ventilation du budget, datée du 25 mars 2022.
- Courriel d'appui de madame Pilote, daté du 17 mars 2022.
- Courriel d'appui de la DMB Maimonides, daté du 18 mars 2022.
- Lettre d'appui du Conseil pour la protection des malades, 24 mars 2022.
- Copie de la lettre d'octroi de fonds de Handicap-Vie-Dignité, datée du 3 décembre 2021.

Suite à cette réunion, une approbation conditionnelle vous a été émise en date du 3 mai 2022. Vous nous avez soumis en date du 12 mai 2022, les documents suivants :

- Protocole de recherche intitulé: Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote, daté du 6 mai 2022 - mode révision.
- Formulaire d'information et de consentement, daté du 12 mai 2022 - mode révision.
- Document - Questionnaire et guide d'entrevue, daté du 6 mai 2022 - mode révision.
- Document - Questionnaire and interview guide, daté du 6 mai 2022 - mode révision.

Vos réponses et les modifications apportées à votre projet de recherche ont fait l'objet d'une évaluation. Lors de cette évaluation, nous avons communiqué avec vous pour obtenir des informations supplémentaires et nous avons apporté des modifications aux documents.

Suite à cette évaluation, le tout ayant été jugé satisfaisant, j'ai le plaisir de vous informer que votre projet de recherche

a été approuvé à l'unanimité par le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie.

Les documents que le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie a approuvés et que vous pouvez utiliser pour la réalisation de votre projet sont les suivants :

- Protocole de recherche intitulé: Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote, daté du 13 mai 2022.
- Formulaire d'information et de consentement, daté du 13 mai 2022.
- Document - Questionnaire et guide d'entrevue, daté du 13 mai 2022.
- Document - Questionnaire and interview guide, daté du 13 mai 2022.
- Annonce pour le recrutement, datée du 13 mai 2022.

Cette approbation est valide pour un an à compter du 13 mai 2022, date de l'approbation finale, et ce, jusqu'au 13 mai 2023.

Un mois avant la date d'échéance, vous devrez faire une demande de renouvellement auprès du Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie en utilisant le formulaire de demande de renouvellement, formulaire 9, du Comité prévu à cet effet dans Nagano.

Si un mois après l'échéance le Comité n'a rien reçu, il procédera à la fermeture du projet de recherche sans autre avis. Dans l'éventualité où vous voudriez réaliser ce projet de recherche suite à la fermeture, vous devrez le soumettre à nouveau. Ce dernier fera l'objet d'une nouvelle évaluation réalisée par le Comité d'évaluation scientifique, par le Comité d'éthique de la recherche et par le Comité de la convenance institutionnelle et il devra par la suite faire l'objet d'une autorisation émise par la personne formellement mandatée.

Dans le cadre du suivi continu, le Comité vous demande de vous conformer aux exigences suivantes en utilisant les formulaires du Comité prévus à cet effet :

- De soumettre toute demande de modification au projet de recherche ou à tout document approuvé par le Comité pour la réalisation de votre projet.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout nouveau renseignement ou toute modification à l'équilibre clinique susceptible d'affecter l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche, d'accroître les risques et les inconvénients pour les participants, de nuire au bon déroulement du projet ou d'avoir une incidence sur le désir d'un participant de continuer à participer au projet.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance et en lien avec la réalisation de ce projet, tout accident survenu dans votre site.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, l'interruption prématurée du projet de recherche, qu'elle soit temporaire ou permanente.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout problème constaté à la suite d'une activité de surveillance ou de vérification menée par un tiers et susceptible de remettre en question l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute suspension ou annulation de l'approbation octroyée par un organisme de subvention ou de réglementation.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute procédure en cours de traitement d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité ou à l'éthicité ainsi que des résultats de la procédure.
- De soumettre, toute déviation au projet de recherche susceptible d'augmenter le niveau de risque ou susceptibles d'influer sur le bien-être du participant ou d'entacher le consentement du participant.
- De soumettre une demande de renouvellement annuel de l'approbation du projet de recherche.
- De soumettre le rapport de la fin du projet de recherche.

Nous vous rappelons que nous acheminerons l'approbation éthique finale de votre projet à la personne formellement mandatée responsable au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour que vous puissiez obtenir l'autorisation de réaliser votre projet dans les murs de l'établissement.

Nous vous rappelons, également, que vous ne pouvez commencer votre projet avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne formellement mandatée responsable au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Nous vous rappelons que la présente décision vaut pour une année et peut être suspendue ou révoquée en cas de non-respect de ces exigences.

Le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie est désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec et suit les règles émises par l'Énoncé de politique des trois conseils et les Bonnes pratiques cliniques telles qu'élaborées par la Conférence internationale sur l'harmonisation (CIH).

De plus, le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie:

- La composition de ce Comité satisfait aux exigences pertinentes prévues dans le titre 5 de la partie C du Règlement sur les aliments et drogues.
- Le Comité exerce ses activités d'une manière conforme aux bonnes pratiques cliniques.
- Le Comité a examiné et approuvé le formulaire d'information et de consentement et le protocole pour l'essai qui sera mené par le chercheur responsable.
- L'approbation et les opinions du Comité ont été consignées par écrit.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Madame Johane de Champlain
Présidente du CER vieillissement neuroimagerie

Signé le 2022-05-13 à 15:25

Montréal, le 11 mai 2022

Madame Linda Furlini, Ph. D.
Bureau d'examen de la recherche
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Hôpital général juif
3755, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal, Québec, H3T 1E2

Votre projet intitulé :

Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote (CER VN 22-23-03 MP)

Approbation scientifique finale

Dre Furlini,

Votre projet cité en rubrique a été évalué favorablement par le Comité d'évaluation scientifique (CÉS).

Je vous souhaite les meilleurs succès dans la réalisation de votre projet, tout en vous rappelant que vous devez attendre l'approbation finale du comité d'éthique de la recherche avant de débiter vos travaux.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas Berryman, Ph.D.
Président du CÉS – CRIUGM

ANNEXE 4

CONTRAT DE LOCATION DE SERVICES



LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS
150, boul. Bois-Francis Nord, C.P. 158, Victoriaville, Québec, Canada G6P 6S8
Téléphone : (819) 758-0577 | Télécopie : (819) 758-7080 | paminou@paminou.com | www.paminou.com

Numéro de contrat: 6461
Numéro de facture: voir clause E9

CONTRAT DE LOCATION DE SERVICES

Entre la COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS,
partie de première part, ci-après nommée la Coopérative, et représentée par :

Louise Marquis
ET :
Handicap Vie Dignité

1173, rue Saint-Marc, Montréal, QC, H3H 2E4

partie de seconde part, ci-après nommée l'Organisme et représentée par : Daphne Nahmiash
À titre de : Présidente

A) La Coopérative s'engage par les présentes à :

1. Fournir la participation artistique du Théâtre Parminou pour :

- a) La diffusion de : 2 représentation(s) du spectacle À venir
b) La création de : Voir document Projet approuvé en annexe
c) Autres : Production vidéo VF et VA (voir Projet approuvé en annexe)

2. Présenter le spectacle mentionné à l'article A-1 :

- a) Lieu à venir
b) Date à venir heure(s) à venir Durée approximative: 40 minutes
c) Dans le cadre de : Voir Projet approuvé en annexe
d) Selon l'horaire de diffusion en annexe: NON Si oui, consultez le document en annexe

B) L'Organisme s'engage par les présentes à :

1. Verser à la Coopérative un cachet fixe et définitif de : 42 090,00 \$
comprenant 2 représentation(s) À venir
s/o Matériel publicitaire x Transport x Hébergement Autre : s/o

2. Payer cette somme par chèque, au nom de la C.T.T.B.F., comme suit :

Versement 1	<u>Voir clause E 9</u>	<u>7 890,00 \$</u>
Versement 2	<u>Voir clause E 9</u>	<u>12 040,00 \$</u>
Versement 3	<u>Voir clause E 9</u>	<u>2 fois 1 700 \$ TOTAL 3 400\$</u>
Versement 4	<u>Voir clause E 9</u>	<u>18 760,00 \$</u>

3. Verser un intérêt annuel de 15 % (ou 1,25 % par mois) pour toute somme impayée 30 jours après la date des échéances fixées à l'article B-2

4. Fournir à ses frais, au moins s/o avant l'heure prévue de la représentation, la salle indiquée à l'article A-2, de même qu'une autre salle pour les artistes, dans le même édifice, au moins s/o avant l'heure prévue de chaque représentation

5. Fournir à ses frais les services de s/o personnes et les mettre à la disposition de l'équipe de production,
a) à l'arrivée de l'équipe, afin de travailler conjointement au déchargement et les mettre à la disposition de l'équipe de production.
b) après la représentation, afin de participer au démontage du spectacle et au chargement du matériel.

6. Fournir à ses frais: s/o

C) Autres dispositions :

1er versement - frais de conception. 2e versement - frais de production.

3e versement production vidéo et diffusion de 2 représentations.

Toutes les clauses générales apparaissant au verso et toutes annexes font partie intégrante du présent contrat.
Le présent contrat est régi par les lois de la Province de Québec. Les parties sont réputées être domiciliées à Victoriaville, district judiciaire d'Arbitrage, Province de Québec, Canada.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le:

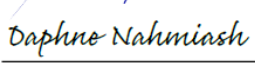
LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS

Par: Louise Marquis

Signature: 

L'ORGANISME: Handicap Vie Dignité

Par: Daphne Nahmiash
Présidente

Signature: 

La C.T.T.B.F. est un organisme de charité enregistré sous le no 12990 9125 RR0001. A cet effet, nos services sont exonérés de la T.P.S. et de la T.V.Q.
IMPORTANT : RETOURNEZ LA COPIE SIGNÉE AU PLUS TARD DIX JOURS APRÈS RÉCEPTION DU CONTRAT.

CONTRAT DE LOCATION DE SERVICES

E) Clauses générales :

1. Toute commandite commerciale des spectacles de la Coopérative est interdite, à moins d'obtenir le consentement explicite de la Coopérative. Pour la présente entente, ce consentement a été accordé le (Date de signature du contrat)
2. L'Organisme s'engage à mettre gratuitement à la disposition de la Coopérative trois pour cent (3%) du nombre total de sièges. Ces billets gratuits sont remis sur présentation d'un laissez-passer ou toute autre manière suite à une entente avec la Coopérative.
3. L'Organisme s'engage de plus à laisser passer tout membre de la Coopérative sur présentation de sa carte.
4. Tout matériel publicitaire concernant le projet sera approuvé par l'Organisme.
5. L'Organisme assure la Coopérative que la salle citée à l'Article A-2 répond aux exigences techniques du spectacle mentionné à l'Article A-1 et qu'une personne responsable sera déléguée pour accueillir l'équipe de production à son arrivée. Quant à la salle servant à la représentation, citée à l'Article B-4, elle doit être de dimension telle qu'elle puisse servir de salle de repos et de répétition. De plus, elle doit permettre des répétitions musicales. En cas d'ateliers, chaque salle doit répondre aux besoins spécifiques de chaque type d'atelier.
6. L'Organisme s'engage à défrayer le coût de tout le personnel de scène et de salle non compris dans l'équipe de production de la Coopérative et à fournir à ses frais les services d'un-e électricien-ne si les conditions techniques de représentation l'exigent.
7. Pour tout cas de force majeure tel que, mais non exclusivement : la mort ou la maladie de personnes composant l'équipe de production, un accident ou un incident grave dans le transport ou la préparation du spectacle, la disparition ou la détérioration par le feu, le vol ou le vandalisme du matériel servant à la représentation du spectacle, l'interruption d'un service essentiel, une tempête de neige, une grève ou autre conflit de travail, une insurrection, une guerre, ou autres causes incontrôlables de même nature, la Coopérative peut, à sa discrétion, soit mettre fin au présent contrat sans préjudice ou mise en demeure, soit suggérer, selon sa disponibilité, de reporter la (les) représentation(s) concernée(s) et dans certains cas, ajouter des frais.
8. Nonobstant les termes de l'Article E-8, advenant la destruction par l'incendie de la salle de spectacle mentionnée à l'article A-2, l'Organisme s'engage à verser à la Coopérative 50% du cachet prévu à l'Article B-1 à titre de compensation, à moins que l'organisme ne trouve un nouveau lieu de diffusion disponible à la (aux) même(s) date que celle(s) entendue(s) pour la tenue de la (ou des) représentation(s).
9. Évaluation et versements de sommes dûes par l'organisme à la coopérative:
L'ensemble du processus de création est élaboré en collaboration (responsabilité partagée) avec l'organisme qui doit approuver les contenus, les cibles de public, les formes et les supports utilisés (pour la production vidéo) et ce, à différentes étapes du processus de création et de production.
Premier versement (frais de conception) : à l'approbation du texte en français et de sa traduction en anglais par l'équipe désignée de l'organisme.
Deuxième versement (frais de production) : à l'approbation des productions théâtrales (française et anglaise) par l'équipe désignée de l'organisme, lors de la représentation générale, prévue à la fin des répétitions.
2 représentations de la pièce, versions française et anglaise, sont prévues dans le contrat. Le paiement de chaque représentation se fera aux dates desdites représentations.
Dernier versement (frais de production vidéo) : à l'approbation complète des versions vidéo française et anglaise par l'équipe désignée de l'organisme, la coopérative entamera l'étape de la production vidéo (dans les 2 langues). Le versement du dernier paiement se fera à la livraison et approbation de la vidéo par l'équipe désignée de l'organisme.
Advenant une non-atteinte de la cible d'évaluation après l'ensemble du processus d'évaluation, les parties devront s'asseoir ensemble pour déterminer le montant final qui devra être versé ; montant qui tiendra compte de la responsabilité partagée des 2 parties.
10. L'Organisme s'engage à retourner la copie blanche du présent contrat à la Coopérative dans les dix (10) jours suivant sa réception. Tout travail relatif au présent contrat ne peut débuter avant que la copie signée ne soit reçue ou qu'une promesse d'engagement nous parvienne.

ANNEXE COVID-19

OBJET : PRÉCISION TEMPORAIRE PENDANT ET SUIVANT LA PÉRIODE PANDÉMIQUE

En complément d'information des articles 8 et 10 de la partie E) Clauses générales, certaines précisions vous sont exposées dans cette annexe.

1. La coopérative s'engage à respecter l'ensemble des mesures en vigueur et émises par la Santé publique et la CNESST dans l'ensemble de ses actions de production et de diffusion.
2. Pour tout contrat annulé par la Coopérative en lien avec la sécurité concernant la COVID-19 (comédien en quarantaine, comédien infecté par le virus), aucuns frais ne seront chargés à l'Organisme.

La Coopérative communiquera immédiatement avec le ou la responsable de l'Organisme afin de valider la pertinence et la disponibilité pour reporter la représentation concernée à une date ultérieure, et ce, sans frais supplémentaires.

Si aucune entente de reprise n'est possible, la Coopérative pourra mettre fin au présent contrat sans dommage ou mise en demeure, et ce, sans frais pour l'Organisme. Un avis écrit confirmera l'annulation du contrat et la facturation concernée.
3. Un mois avant l'évènement, l'Organisme pourra annuler les représentations sans frais si la cause de l'annulation est liée à la pandémie. Après cette date, l'Organisme devra rembourser le coût des cachets des comédiens au montant de 750\$ par représentation annulée. L'Organisme s'engage à rembourser ces coûts. La Coopérative pourra faire la preuve des dépenses encourues si jugée nécessaire.

N° 2022-05

ANNEXE

Contrat 6461

Théâtre PARMINOU



30 mai 2022

DESCRIPTION PROPOSITION RÉVISÉE et ACCEPTÉE par l'organisme

Intervention théâtrale bilingue – durée 40 minutes – équipe de jeu 3 comédiens

Conception, création et production d'une intervention théâtrale bilingue d'environ 40 minutes sur l'importance de la bienveillance en CHSLD.

Tournage et livraison en format numérique de la production théâtrale, dans les deux langues (français et anglais).

Le projet espère nourrir les efforts d'éducation et de sensibilisation qui soutiennent le maintien et le développement d'actions axées sur le bien-être, le savoir-être, le respect et la bientraitance des personnes vulnérables vivant en CHSLD. Il prévoit d'atteindre un public diversifié comprenant les résidents.tes, leurs familles et l'ensemble des membres de l'écosystème qui gravite autour (intervenants.tes, bénévoles, etc.).

La production pourra s'accompagner d'un échange animé par un intervenant.e à la suite de la présentation. Il est important de noter que nos comédiens.nes, bien que professionnels dans leur art, ne sont pas des intervenants sociaux. Si une partie de l'animation doit être portée par eux, la présence d'un.e professionnel.le sera nécessaire pour répondre aux éléments qui seront soulevés dans les échanges. Cette ressource spécialiste n'est pas fournie par le Théâtre Parminou.

Le projet comprend la création d'une musique originale.

L'équipe de création travaillera en collaboration avec vos ressources pour le développement des contenus qui seront approuvés (dans les deux langues – français/anglais) par votre organisme avant d'amorcer le travail en production.

Ce devis inclut 2 représentations de lancement de la production, le tournage en environnement contrôlé au centre de création du Théâtre Parminou, la libération totale des droits pour la 1^{re} année (version vidéo).

Une entente de gré à gré sera conclue si la libération des droits pour les années subséquentes est souhaitée. Selon l'utilisation qui sera faite de la vidéo (lieux de diffusion, etc.) la libération complète des droits pourra être envisagée (voir détails en page 2).

DEVIS – PROPOSITION ACCEPTÉE

RÉSUMÉ DU PROJET

- Création et production d'une œuvre théâtrale bilingue d'environ 40 minutes pouvant s'accompagner d'une animation ;
- Production vidéo (tournage et livraison en format numérique) de l'œuvre théâtrale et libération des droits pour l'an 1.
- 2 représentations (une en français et une en anglais)
- Équipe jeu 3 comédiens.nes.

Le présent devis respecte l'ensemble des conventions des différents artistes et concepteurs.

ÉTAPES DU PROJET — CRÉATION THÉÂTRALE

CONCEPTION

- Rencontres de contenu et documentation
- Direction artistique
- Écriture du texte et conception de la mise en scène
- Validation du texte
- Conception du matériel scénographique/costumes,
- Création musicale.

PRODUCTION

- Mise en scène
- Répétitions
- Réalisation du matériel scénographique/costumes, etc.
- Générale

2 REPRÉSENTATIONS (1 FRANCOPHONE, 1 ANGLOPHONE)

- Cachets des artistes, incluant les allocations prévues à la convention UDA
- Organisation et coordination
- Transport, hébergement et manutention

SOUS TOTAL

PRODUCTION VIDÉO

- 4 jours (2 jours de tournage par version)
- Montage et postproduction
- Droits de suite pour 1 an

TOTAL

Ces montants incluent tous les frais et sont exempts de taxes.

3
comédiens.nes
Projet
BILINGUE
7 890 \$

12 040 \$

3 400 \$

23 330 \$

18 760 \$

42 090 \$

Le Parminou : une rencontre vivante, artistique et humaine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coût par représentation supplémentaire : 1 740 \$ (équipe de 3) – Possibilité d'établir des tarifs de tournées si plusieurs représentations sont prévues.

Informations supplémentaires sur les coûts reliés au tournage : nous sommes un organisme professionnel soumis aux différentes conventions des milieux artistiques. Nos taux pour les tournages sont conformes à la convention XN (anciennement RPM) avec qui nous sommes affiliés.

Deux jours de tournage en environnement contrôlé sont prévus au devis pour chacune des versions (française et anglaise.) Pour un total de 4 jours de tournage.

Détails des coûts du tournage :

Description	À deux	À trois
Équipe de jeu et direction d'acteurs	8 500 \$	12 760 \$
Tournage et montage vidéo (VF et VA). Cela inclut toute l'équipe technique (son, éclairage, caméra, régie, scripte, direction photo).	6 000 \$	6 000 \$
TOTAL	14 500 \$	18 760 \$
Droits utilisation AN 1	0 \$	0 \$
Droits utilisation pour 5 ans*	4250 \$	6 380 \$

Les droits d'utilisation sont des droits versés aux comédiens et non au Théâtre Parminou. Dans le cas des organismes à but non lucratif, pour une période de 5 ans, la convention stipule que 50% des cachets versés au tournage doivent être versés à nouveau. Pour une entente de 10 ans, le pourcentage à verser sera de 80%.

Ces sommes sont directement versées au Théâtre Parminou qui les redirige vers les équipes de jeu. Aucuns frais d'administration ne s'ajoutent à cette gestion. Ces frais seront facturés à l'organisme à la fin de la période d'un an qui suit la création, c'est pourquoi ils ne sont pas inclus dans le présent devis.

Il est important de noter que si la production n'est pas mise en ligne, aucun droit d'utilisation ne sera facturé. En outre, aucuns frais ne sont à prévoir si vous diffusez la vidéo à l'intérieur des centres d'hébergement de soins de longue durée, privés et publics, ou dans le cadre de vos colloques et événements.

DES CONTEXTES ET DES FORMES ADAPTÉS AUX ÉVÉNEMENTS

Le Théâtre Parminou contribue, par sa théâtralité, à l'émergence de possibles changements pour le mieux-être des individus et de la collectivité.

Une **méthode** de création unique

Des comédiens et comédiennes **professionnels.les**

La **justesse** des propos de nos auteurs et autrices

Une mise en scène **efficace**

Le Parminou : une rencontre vivante, artistique et humaine